

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

-----  
MINISTERE DE L'ECONOMIE *my*  
ET DES FINANCES  
-----

2538  
012273

N°.....MEF/CSPLP

Dakar, le 21 NOV 2008

**Le Ministre d'Etat**

**TRÈS URGENT**

**Objet : Atelier de partage de l'étude sur la Protection sociale**

Afin de soutenir la mise en œuvre du DSRP, notamment dans son axe III « Protection sociale, Prévention et Gestion des Risques de Catastrophes l'UNICEF a initié une étude sur la protection sociale, en collaboration avec la Cellule de suivi du programme de Lutte contre la pauvreté (CSPLP/MEF). Dans ce cadre, un atelier de partage des résultats de cette étude, que je présiderai, sera organisé les **mardi 25 et mercredi 26 novembre 2008**, à partir de 9 heures, à l'Hôtel « Les Almadies (ex Club Med) », à Dakar.

Vu l'importance de la rencontre, je vous remercie des dispositions qu'il vous plairait de prendre pour y participer. Vous trouverez, ci-joint, les termes de référence de l'atelier.

**A**

**Monsieur Ousmane KA**  
**Coordonnateur**  
**de la Cellule de Suivi opérationnel**  
**des projets et programmes/MFEF/MF**  
**D A K A R**

**Le Ministre d'Etat**  
**Ministre de l'Economie**  
**et des Finances**  
**Abdoulaye DIOP**



**Ministère de l'Économie et  
des Finances**

**unicef** 



**Ministère de la Famille, de la  
Solidarité Nationale, de  
l'Entrepreneuriat Féminin et de la  
Micro-Finance**

---

## **TDR ATELIER DE PARTAGE SUR LA PROTECTION SOCIALE**

**Dakar, 25-26 novembre 2008**

**Hôtel les Almadies**

### **Contexte & Justification**

Les chocs socio-économiques et conjoncturels qui ont affecté le Sénégal au cours de ces dernières années ont amplifié les déséquilibres régionaux et sociaux observés dans la production et la distribution des ressources. Bien que le pays connaisse une certaine croissance économique, celle-ci non seulement n'est pas en faveur des pauvres, mais est aussi un facteur d'aggravation des inégalités. L'un des moyens de rendre la croissance plus favorable aux pauvres est de promouvoir des mécanismes de protection sociale efficaces pour ceux qui sont de plus en plus vulnérables. Conscient de cette situation, les décideurs politiques se sont clairement engagés à réduire les vulnérabilités et à atténuer les risques encourus par certains groupes de population, cela par le déploiement d'une politique de protection sociale. Cette dernière a pour objectif d'étendre les mécanismes de protection sociale existants, afin que les groupes vulnérables bénéficient de la création de richesses, qu'ils soient protégés contre les risques et qu'ils aient un meilleur accès aux services sociaux.

Ces engagements des décideurs politiques ont été matérialisés par l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Protection Sociale 2005-2015 (SNPS) et l'inclusion de celle-ci dans l'axe 3 du DSRP-II, l'accent étant mis sur les besoins des groupes pauvres et vulnérables, parmi lesquels on compte les enfants. La protection sociale de l'enfance peut être définie comme un ensemble constitué d'institutions publiques, de normes et de programmes dédiés non seulement à la lutte contre les causes et les conséquences de la pauvreté et de la vulnérabilité, et à rompre les cycles de transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

Les éléments susmentionnés témoignent, au Sénégal, d'une dynamique favorable pour l'extension et le renforcement de la protection sociale en faveur des populations pauvres et vulnérables. C'est dans ce contexte que l'UNICEF Sénégal, aux côtés d'autres organisations internationales, a développé des programmes et renforcé son partenariat avec les différentes structures gouvernementales en charge des questions de protection de l'enfance au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de la

Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-Finance. Plus spécifiquement, l'UNICEF Sénégal a ouvert plusieurs axes de travail avec le gouvernement du Sénégal dont une étude sur la pauvreté de l'enfant, une étude sur la protection sociale des enfants, une étude de faisabilité des cash transferts au Sénégal, et une étude sur l'impact de la migration des adultes sur les enfants restés au Sénégal. Les résultats de ces études et évaluations, qui doivent aider au développement d'un système de protection sociale multidimensionnel ciblant les enfants, sont pour la plupart prêts à être partagés avec les différents acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de l'enfance au Sénégal. A cet effet, le Ministère de l'Economie et des Finances et celui de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-Finance, en partenariat avec l'UNICEF, organisent - les 25 et 26 Novembre 2008 - un atelier de partage axé sur la protection sociale des enfants au Sénégal.

## Objectifs

Le premier objectif de cet atelier est de contribuer à une amélioration des connaissances des situations de vulnérabilité des enfants, et des facteurs de risque qui les exposent à l'exploitation, aux abus et au déni de droits. Ensuite, cet atelier doit aussi contribuer à une meilleure compréhension des rôles effectif et potentiel des systèmes de protection sociale comme mécanismes de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité, et de gestion des risques chez les enfants du Sénégal. Enfin, cet atelier devrait permettre à toutes les parties prenantes d'appliquer à la protection sociale des enfants une approche basée sur les évidences.

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, cet atelier sera articulé autour des points suivants :

- Etat des lieux de la pauvreté des enfants et des dispositifs politiques de réponse actuels (DSRP-II, SNPS, etc.) ;
- Restitution, en vue de leur validation, des résultats des études et évaluations sur la protection sociale des enfants et la faisabilité des cash transferts au Sénégal ;
- Elaboration d'un mécanisme de réflexion et de dialogue pour la prise en compte de la problématique des enfants dans les politiques, stratégies et dispositifs de protection sociale.

## Résultats attendus

Au terme de cet atelier, les participants doivent :

- Avoir une bonne connaissance des situations de vulnérabilité des enfants, et des facteurs de risque qui les exposent à l'exploitation, aux abus et au déni de droits.
- Avoir une bonne connaissance des dispositifs politiques de réponse actuels (DSRP-II, SNPS, etc.) ;

- Avoir discuté, amendé et validé les résultats des études et évaluations sur la protection sociale des enfants et la faisabilité des cash transferts au Sénégal ;
- Avoir fait des recommandations allant dans le sens de la mise en place d'un mécanisme de réflexion et de dialogue pour la prise en compte de la problématique des enfants dans les politiques, stratégies et dispositifs de protection sociale.

### Modalités organisationnelles

L'atelier est organisé conjointement par le Ministère de l'Economie et des Finances et celui de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro-Finance, avec le soutien technique et financier de l'UNICEF. Il aura lieu les 25 et 26 Novembre 2008 à l'hôtel des Almadies (ancien club Med). L'UNICEF Sénégal assure la prise en charge des coûts financiers.

Les participants seront au nombre d'une cinquantaine, représentants - représentants les partenaires au développement et des responsables des différents départements ministériels en charge des questions sociales, mais aussi les représentants des institutions nationales et internationales ayant conduit les études et évaluations, dont les résultats seront présentés.

Pour une bonne conduite des travaux de cet atelier, il sera fait appel à un facilitateur international ayant une solide expérience dans le domaine de la protection sociale et la facilitation de rencontres de haut niveau. Les travaux de l'atelier seront articulés autour des activités suivantes :

- Présentation de communications en plénière suivie de discussions ;
- Travaux de groupe en commissions suivie de restitutions en plénière ;
- Reporting quotidien du déroulement des travaux et rédaction des recommandations des travaux.

Au terme de cet atelier, le facilitateur aura à charge de préparer un rapport de l'atelier exhaustif et fidèle, couvrant toutes les activités réalisées, les points importants de discussions et mettant en exergue les principales recommandations et axes de suivi de l'atelier.

## Agenda provisoire de l'atelier

Heures		Jour 1 : Mardi 25/11/2008	
8:00-9:00		Arrivée et mise en place des participants.	
9:00-9:30		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction et présentation des objectifs de l'atelier.</li> <li>- Discours du Ministère de la Famille.</li> <li>- Discours du Ministère de l'Economie et des Finances.</li> </ul>	
9:30-10:00		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aspects socio-anthropologiques de la Pauvreté (<i>IFAN</i>)</li> <li>- La Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-II).</li> <li>- La Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2005-2015).</li> </ul>	
10:00-10:30		Pause Café	
10:30-11:00		Résultats de l'étude de <i>ODI-UK</i> sur "Protection sociale et Enfance en Afrique de l'Ouest et Centrale : étude de cas du Sénégal"	
11:00-11:30		Discussions.	
11:30-12:00		Premiers résultats de l'étude sur les cash transferts ( <i>Economic Policy Research Institute - Afrique du Sud</i> )	
12:00-12:30		Discussions.	
12:30-13:45		Déjeuner	
13:45-14:00		Introduction aux travaux de groupes ( <i>TDR et composition</i> )	
14:00-15:00		Travaux de groupes	
15:00-15:15		Pause Café	
15:15-16:15		Travaux de groupes ( <i>suite</i> )	
16:15-16:30		Fin de la première journée	
		Jour 2 : Mercredi 26/11/2008	
8:30-9:00		Présentation du rapport du 1 <sup>er</sup> jour pour adoption	
9:00-10:00		Travaux de groupes	
10:00-10:30		Pause Café	
10:30-11:30		Travaux de groupes ( <i>suite et fin</i> )	
11:30-12:30		Restitution en plénière des travaux de groupes	
12:30-13:45		Déjeuner	
13:45-15:00		Discussions et Restitution en plénière des recommandations de l'atelier.	
15:00-15:30		<i>Clôture de l'atelier</i>	